

Nos principes de fonctionnement entre les 2 et 30 juin

Les 17 lieux qui fonctionnent en hébergement

Résidence Les 3 Fontaines à Armentières
Résidence Les Peupliers à Comines
Résidence Gaston Collette à Seclin
Résidence Les Jacinthes à Pérenchies
Résidence Les Glycines à Lille
Résidence La Source à Villeneuve-d'Ascq
Résidence du Clos du chemin vert

à Villeneuve-d'Ascq
Résidence service Catoire à Saint-André
Résidence service de Lille-Station
Résidence service La Drève à Seclin
Résidence service Arc-en-ciel à Lille
Centre d'accueil d'urgence
spécialisé à Roubaix

Centre d'habitat à Villeneuve-d'Ascq
Service Phare de l'IME Lelandais
Foyer de vie Les Cattelaines à Haubourdin
Foyer de vie Le Rivage à Marquillies
Maisons d'Accueil Spécialisées à Baisieux



- Pour les personnes actuellement hébergées sur les lieux associatifs, le retour en famille le week-end (ou en semaine) est possible à compter du vendredi 5 juin dans les conditions suivantes: sollicitation préalable auprès de la direction, rédaction d'une attestation ou remplissage d'un questionnaire confirmant l'absence de symptômes évocateurs du Covid dans l'entourage depuis deux semaines. Une durée de 14 jours est requise entre deux séjours en famille, le résident n'étant à son retour dans l'établissement ni testé ni isolé
- Possibilité pour les familles de sortir avec leur proche (hébergé en nos locaux) tout ou partie de la journée dans les conditions fixées par les établissements
- Visites familiales en établissements selon les protocoles en vigueur sur chaque site
- Pour les enfants et adultes actuellement confinés au domicile familial, retour possible en établissement d'une durée minimale de 14 jours avec un test préalable. Pas d'isolement pour la personne testée négative. Le résultat positif est étudié avec l'établissement
- Reprise progressive du travail pour les travailleurs d'Esat hébergés en foyers
- Poursuite des formules d'accueil de répit



- Pas de présence des proches dans les lieux de vie des résidences d'hébergement, ni dans les maisons des foyers de vie et maisons d'accueil spécialisées
- Maintien de la suspension des modalités d'hébergements temporaire ou modulable
- Au moins jusqu'à la mi-juin, pas de retour dans l'IME de jour pour les enfants hébergés au centre d'habitat de l'IME Lelandais
- Maintien de la suspension, sauf exceptions, des nouvelles admissions
- Fonctionnements «étanches» entre les différentes unités de vie d'un même lieu (par exemple, lorsqu'il y a plusieurs maisons sur un même site, les résidents ne partagent pas d'activités transversales. De même, les professionnels sont prioritairement affectés à l'une des unités).

Les 18 lieux qui fonctionnent en externat, adossés ou non à des lieux d'hébergement

Esat à Armentières, Lille Fives, Seclin, Loos, Comines, Lille Boissy d'Anglas et Lomme
IMPro du Chemin vert
à Villeneuve-d'Ascq
IME Denise Legrix à Seclin

IME Le Fromez à Haubourdin
Services Crescendo et Cap de l'IME
Lelandais à Villeneuve-d'Ascq
Service d'Accueil de Jour de Fives
SAJ à Marquillies

SAJ à Haubourdin
SAJ Arc-en-Ciel à Lille Fives
Service Temps Lib'
Accueils de Jour des MAS de Baisieux



- Poursuite du plan de déconfinement et de reprise progressive de l'activité dans l'ensemble des services
- Modalités d'accueil (temps plein, temps partiel, maintien accompagné à domicile) définies à partir des préférences exprimées par les personnes accompagnées et leur famille mais aussi en fonction des contraintes et mesures barrières à respecter
- Réouvertures partielles du SAJ Arc-en-Ciel, du service Temps Lib' le 8 juin, ainsi que des services d'accueil de jour d'Haubourdin et des MAS de Baisieux en deuxième partie de mois
- Pour les Esat, réactivation progressive et encadrée des mises à disposition et prestations en entreprises
- Poursuite des formules d'accueil de répit en IME



- Volonté de limiter les temps de transport collectif, pouvant se traduire par des propositions d'accueil sur un site différent de celui habituel
- Pour l'ensemble des sites, la participation des aidants pour le transport sera recherchée prioritairement
- Maintien de la suspension, sauf exceptions, des nouvelles admissions